



## SECTION FORCE OUVRIERE DES HAUTES ALPES

Local syndical FO, cité Desmichel, 05000 GAP

**Tél : 04 92 52 84 94**

Email : [fo\\_ddfip05@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo_ddfip05@dgfip.finances.gouv.fr)

site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/005/>

# COMPTE RENDU CTL du 20 novembre 2018

Le 20 novembre 2018, s'est tenu à la Direction Départementale des Hautes-Alpes, le 3ème Comité Technique Local de l'année.

I – Les différentes restructurations du Réseau (ASR), prévues pour le 1/1/2019, ont été une nouvelle fois abordées. Tous ces dossiers ont déjà longuement été discutés. Il s'agissait d'un bilan avec les emplois supprimés et/ou déplacés corrélativement.

– le transfert du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Guillestre au SIP d'Embrun : un emploi est déplacé de Guillestre à Embrun. Cet emploi étant vacant, c'est une perte pour Guillestre et un « non-gain » pour Embrun.

– le transfert de l'assignation comptable de l'Hôpital de Briançon à Gap : 2 emplois partent de Briançon à Gap au 1/1/2019 : 1 cadre B et 1 cadre C. Les collègues de Briançon, en charge jusqu'alors de l'Hôpital, continueront de s'en occuper. Une convention de partenariat est en cours d'écriture entre les chefs de poste de Gap et Briançon. Elle a pour objet l'organisation et la répartition des charges entre les collègues de Gap et Briançon. Les représentants **FO DGFIP 05** ont demandé pourquoi les comptes rendus des différents groupe de travail n'ont pas été communiqués aux représentants du personnel. De fait, il est expliqué en instance une organisation du travail et renseignements pris auprès des collègues en poste, de vraies différences existent entre le papier et la réalité. Cela n'est pas acceptable !

- la fermeture de la trésorerie de Serres : L'emploi de catégorie C est déplacé à la trésorerie de Veynes, le collègue C, en sur effectif, prendra ses fonctions sur la chaise vide de Laragne et le cadre A sera reversé en ALD sur le département. Ainsi, la trésorerie de Laragne, déjà bien pénalisée par les suppressions d'emplois des 3 dernières années, voit sa charge de travail encore augmenter sans apport d'effectif. Quel gâchis ! Le déménagement définitif de la trésorerie de Serres aura lieu le 7 janvier 2019, après l'arrêté annuel. Une permanence à la maison des services service au Public (MSAP) de Serres devrait être mise en place très rapidement à raison de 2 demi journées par

semaine.

- le transfert de la Brigade Départementale de Vérification : Désormais elle sera rattachée à la 5ème brigade DIRCOFI basée sur 2 antennes, à Manosque et à Gap. Les 5 vérificateurs qui basculent, conserveront leur résidence administrative actuelle et auront vocation à contrôler à la fois des dossiers de compétence DDFIP et des dossiers de compétence DIRCOFI.

II – Changement d'horaire d'ouverture des trésoreries de l'Argentière, Guillestre, Monétier les bains et SIP-SIE de Briançon :

Compte tenu des demandes formulées par les agents des trésoreries de l'Argentière, et Monétier les bains, il est proposé un réaménagement de leurs horaires d'ouverture.

Pour l'Argentière : ouverture les mardi et mercredi de 8h à 12h et de 13h30 à 15h  
puis le mercredi de 8h à 12h


Pour le Monétier : ouverture les lundi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

S'agissant d'une demande des agents, les élus **FO DGFIP 05** ont voté POUR ces modifications. Nous avons cependant rappelé qu'à la place d'une réduction d'horaires d'ouverture au public, nous aurions préféré l'allocation de moyens supplémentaires pour travailler correctement et permettre une ouverture plus grande.

Pour la trésorerie de Guillestre, l'examen de la demande est repoussé. Il n'y a pas eu de consensus entre les agents et le chef de service.

Pour le SIP-SIE et trésorerie de Briançon : depuis le déménagement de la trésorerie dans les nouveaux locaux au rez-de-chaussée du SIP-SIE de Briançon, une incompatibilité des horaires coexistent. Les 2 structures n'ont pas réussi à trouver des horaires communs satisfaisants tout le monde. La direction a arbitré en proposant des horaires provisoires, « à l'essai » ...

Les élus **FO DGFIP 05** en CTL

<b>BULLETIN D'ADHESION</b>	NOM : .....	PRÉNOM : .....
	N° DGI ou N° AGORA : .....	ADRESSE MÈL : .....
	GRADE : .....	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : .....%
	AFFECTATION : .....	
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)		
Fait à ..... le .....		
(signature)		
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu		